

# NI JUSTE NI SIMPLE, LE PROJET DE LOI DOIT ÊTRE RETIRÉ !



Alors que le projet de loi arrive au Parlement, la FSU appelle à amplifier la mobilisation contre ce projet destructeur des solidarités. Le projet de loi prévoit toujours un recul de l'âge et une diminution des droits de tout.es :

## Né.es après 2004

- ▶ Cotisations entièrement en points dès 2022
- ▶ Cela signifierait que la pension ne serait plus calculée en référence à un meilleur salaire, plus aucune lisibilité des droits ne serait possible, seule compterait la valeur du point, variant en fonction des ressources que le gouvernement consentirait à consacrer aux retraites

## Né.es entre 1975 et 2004

- ▶ Une partie de pension avant 2025 serait calculée selon les anciennes règles, celle après 2025 selon les nouvelles
- ▶ Les modalités de calcul sont renvoyées à une ordonnance, rendant encore plus incertaines ses conditions

## Né.es avant 1960

- ▶ Déjà retraité-es ou pas: en principe pas « touchés » par la réforme, mais dans le futur, les pensions déjà liquidées seront encore plus qu'aujourd'hui une variable d'ajustement d'un système qui vise « l'équilibre automatique »

## Né.es entre 1960 et 1975

- ▶ Des mesures « paramétriques », d'application immédiate, sont soumises à la discussion de la « conférence de financement »
- ▶ Âge pivot ? augmentation des durées ? Tout reste ouvert sauf la recherche de financements nouveaux
- ▶ La seule certitude est donc que les conditions de départ seraient dégradées



NI JUSTE NI SIMPLE,  
LE PROJET DE LOI DOIT  
ÊTRE RETIRÉ !



## L'avis du Conseil d'Etat est un coup sévère porté à la réforme :

Il confirme les analyses de la FSU qui concluent entre autres que **cette réforme est faite dans la précipitation, au mépris des formes réglementaires et législatives.**

**Le Conseil d'Etat pointe les biais de l'étude d'impact et les 29 ordonnances** auquel le texte du projet de loi renvoie comme autant d'éléments d'incertitudes sur la réalité de la réforme.

**Le Conseil d'Etat contredit les engagements de compensation** aux dégâts de la réforme que le gouvernement fait miroiter pour certain.es catégories : ce qui était présenté comme une garantie dans la loi qu'enseignants et chercheurs soient revalorisés n'est pas conforme à la Constitution ! Et pour les autres agent.es publics, **toujours aucune revalorisation prévue, le gel du point d'indice Fonction publique est même annoncé jusqu'en 2022.**

**Une mobilisation historique, le soutien de l'opinion publique, l'avis du Conseil d'Etat : la réforme des retraites n'a jamais été autant fragilisée.**

Face à un tel mépris, la FSU appelle les agents à participer à toutes les actions festives et symboliques organisées partout sur les territoires pour dénoncer cette réforme et le recul des âges de départ à la retraite. Elle appelle aussi à la journée d'action de grève et de manifestations interprofessionnelle jeudi 6 février.

Le **06** février

**Toutes et tous ensemble, mobilisé.es pour nos retraites**

